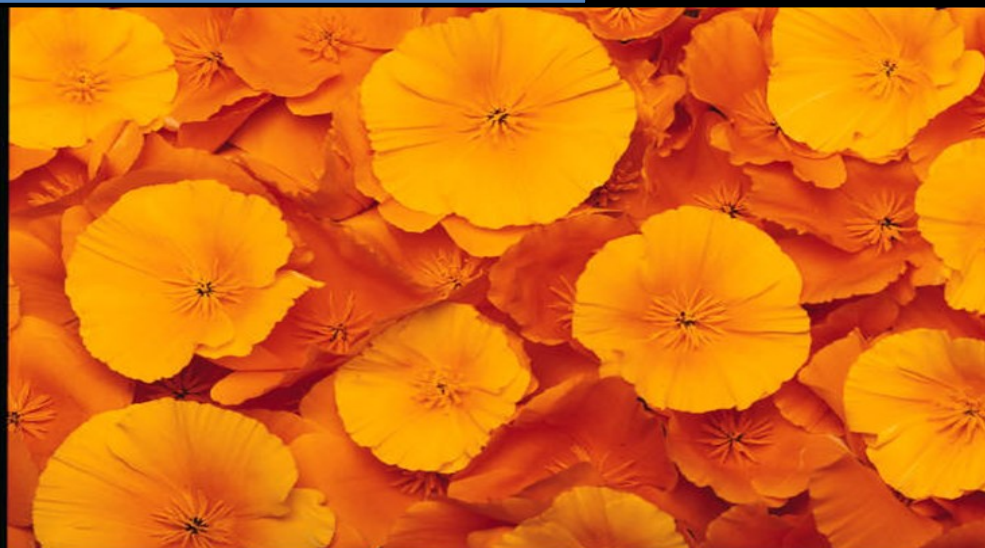


REVUE INTERNATIONALE DE
RECHERCHES ET D'ETUDES
PLURIDISCIPLINAIRES



GUREP

REVUE SEMESTRIELLE ET SCIENTIFIQUE FONDE EN 1996
PAR LE GROUPE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES

N° 26 - Décembre- 2017



UNIVERSITE VIRTUELLE AFRICAINE AU CANADA
610, de Verrazano, CP 182, Boucherville, Québec-Canada

www.uva-université.ca/webmail
jnfos@uva-université.ca

**REVUE SEMESTRIELLE ET SCIENTIFIQUE FONDÉE EN 1996 PAR LE GROUPE
DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES (GUREP)**

**Ce numéro 26 est entièrement publié sous la direction scientifique des Professeurs Michel Cornaton et
Hanick Houel**

ADRESSE :

UNIVERSITE VIRTUELLE AFRICAINE AU CANADA
610 de Verrazano. CP182, Boucherville. Québec-Canada

www.UVA-Université.ca/webmail

infos@uva-université.ca

ÉDITEUR : UV@™

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean-Baptiste GBONGUE, PHD, Professeur Titulaire des Sciences de l'Education, Enseignant à l'UVA.

Opadou KOUDOU, Professeur Titulaire de Psychologie de l'Education, Enseignant à l'UVA.

Albert Kapioko LUASA, Maître de Conférences en Andragogie, Enseignant à l'UVA.

Hyppolyte TOLLAH, PHD, Professeur Titulaire des Sciences de l'Education; Enseignant à l'UVA.

Luc GIRARD, PHD, Professeur Titulaire, Département des Loisirs et Communication Sociale, Université du
Québec à Trois-Rivières, Québec, Canada.

Patrick GONZALEZ, Agrégé des Sciences Economiques, Université Laval, Québec.

Constant DOGO Beugré, PH.D, Department of Management, Delaware State, University-USA.

Michel CORNATON, Professeur honoraire, de Psychologie, Université Lyon II, France.

REPRESENTATION EN AFRIQUE

Lucie N'GORAN Koko, Maître de Conférences de Sociologie Criminelle, UFR Criminologie, Côte d'Ivoire,
Afrique

COMITE DE REDACTION

Constant DOGO Beugré, PH.D, Department of Management, Delaware State, University-USA.

Alphonse Yapi DIAHOU, Professeur Titulaire, Université de Paris VIII, France.

Robert CARIO, Professeur Titulaire, Université de Pau et des pays de l'Andour, France.

Maurice CUSSON, Professeur Titulaire, Université de Montréal, Canada.

Marc Le BLANC, Professeur Titulaire, Université de Montréal, Canada.

Opadou KOUDOU, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody, Côte d'Ivoire.

Firmin D. KREKRE, Maître-Assistant, Ecole Normale Supérieure

Paulin Gnanagbé GOGOUA, Maître-Assistant, Université de Cocody, Côte d'Ivoire.

Lucie N'GORAN Koko, Maître de Conférences de Sociologie Criminelle, UFR Criminologie, Côte d'Ivoire,
Afrique.

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

1– Sciences juridiques et économiques

Pierre-Henri BOLLE, Professeur Titulaire de Droit, Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Neuchatel
Suisse

Paul yao N'DRE, Professeur Titulaire de Droit, Université de Cocody-Côte d'Ivoire

Gilbert Marie N'GBO Aké, Professeur Titulaire d'Economie, Université de Cocody-Côte d'Ivoire

2– Sciences Humaines, Sociales et Criminelles

Michel CORNATON, Professeur honoraire, de Psychologie, Université Lyon II, France

Hanick HOUEL, Professeur titulaire de Psychologie, Université Lyon II

Diby KOUADIO, Professeur Titulaire de philosophie, Université de Cocody-Côte d'Ivoire

Yapi YAPO, Professeur Titulaire de psychologie Sociale, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire

Alphonse Yapi DIAHOU, Professeur Titulaire de Géographie, Université de Paris VIII.

Alain SISSOKO, Professeur Titulaire de Sociologie, Université de Cocody,-Côte d'Ivoire

Maurice CUSSON, Professeur Titulaire de Criminologie, Université de Montréal, Canada.

Marc le BLANC, Professeur Titulaire de Criminologie, Université de Montréal, Canada.

Constant DOGO Beugré, PH.D, Department of Management. Delaware State, University-USA.

Dedy SERI, Maître de Recherche de Sociologie, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

3– Arts, Lettres, Langues et Communication

Z. SERY Bailly, Professeur Titulaire, Anglais, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

Paulin ZIGUI Koléa, Professeur Titulaire, Lettres Modernes, Université de Bouaké-Côte d'Ivoire.

Roger CamilleABOLOU, Professeur Titulaire, Communication, Université de Bouaké-Côte d'Ivoire.

Jacques Silué SASSONGO, Maître de Conférences, Anglais, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

Véronique IKOSSIE-KOUAKOU, Maître-Assistant, Espagnole, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

4– Sciences et Technologie

Kouamé BINI DONGUI, Maître de Conférences, Chimie, Université d'Abobo-Adjamé, Côte d'Ivoire.

Hortence ESSIS-TOME, Maître de Conférences, Chimie, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

Philippe AYENON, Maître de Conférences, Mathématiques, Ecole Normale supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

1. Auteur 1, Auteur 2

Institution de rattachement

Adresse postale

Adresse électronique

2. Présentation

Le corps de texte est composé en Times New Roman 12, avec un interligne simple ne dépassant pas vingt (20) pages bibliographie y comprise. Un espace de six points est défini après chaque paragraphe, aucun avant. Le style correspondant à un style « normal ». Les paragraphes sont justifiés.

3. Format

La première page du texte propose : un titre ; éventuellement un sous-titre ; le nom du ou des auteurs, ainsi que la mention de leur appartenance institutionnelle, de leur adresse et d'une adresse électronique de contact pour chacun d'entre eux ; un résumé du texte en Times New Roman 11 ; 3 à 6 mots-clés.

3.1. Marges et format

Les marges sont définies de la manière suivante :

– Haut & bas : 1,7 cm

– Gauche & Droite : 1,7 cm

4. Figures et tableaux

Les figures, illustrations et tableaux doivent être incorporés au texte. Les figures et illustrations sont numérotées de 1 à n à l'intérieur de l'article, les tableaux également. Des légendes explicites les accompagnent, composées en Times corps 10 justifiées, sans alinéa, Figure x en romain gras suivi d'un point gras, texte en italique maigre.

5. Soumission des textes

Les textes doivent parvenir à la rédaction sous forme de fichier électronique (en format Word ou RTF) envoyé à ngorankokolucie@yahoo.fr Un accusé de réception électronique suivra la réception du document

6. Références citées dans le texte

- Ne pas citer les renseignements bibliographiques en entier dans le texte ou en notes infrapaginales. Il suffit d'indiquer, entre parenthèses, le nom de l'auteur suivi de l'année de publication. S'il y a lieu, indiquer les pages auxquelles on se réfère en les faisant précéder d'un deux-points. Ex : (Boileau, 1991 : 312-313).
- Si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans le texte, le faire suivre par l'année (et les pages s'il y a lieu) entre parenthèses. Ex : Boileau (1991).
- Lorsqu'un auteur a plus d'un ouvrage publié la même année, les distinguer par les lettres a, b, c, etc., ajoutées à l'année. Ex : (Boileau, 1991a).
- Si plusieurs auteurs sont mentionnés, les indiquer par ordre croissant d'année de publication et les séparer par un point-virgule. Ex : (Fagnan, 1991; Dupuis, 1995; Tardif, 1998).
- Si un ouvrage compte deux auteurs, mentionner les deux noms.
- Si un ouvrage compte plus de deux auteurs, ne mentionner que le premier nom suivi de “ *et al.* ” en italique. Ex : (Bourbonnais *et al.*, 1997).
- Les références complètes devront apparaître dans la liste des références, à la fin du texte.

6.1. Liste des références (Bibliographie)

La liste des références doit être présentée à la fin du texte dans une section intitulée “ Références ”.

Lorsque plusieurs références se rapportent à un même auteur, les présenter en ordre croissant d'année de publication.

Lorsque qu'une référence comporte plusieurs auteurs, tous les noms doivent être mentionnés. Ne pas utiliser *et al.* dans la liste des références.

6.2. Normes à suivre pour la présentation des références (normes de l'APA)

Les noms des auteurs sont saisis en petites capitales.

6.3. Livre

Sanders, D.H., Murph, A.F., & Eng, R.J. (1984). *Les statistiques, une approche nouvelle*. Montréal : McGraw-Hill Éditeurs.

Article

Brillon, Y. (1986). L'opinion publique et les politiques criminelles. *Criminologie*, 19 (1), 227- 238.

Chapitre d'un livre

Lasvergnas, I. (1987). La théorie et la compréhension du social. In B. Gauthier (ed.), *Recherche sociale* (111-173). Sillery : Presses de l'Université du Québec.

Sources électroniques

1) Périodique en ligne

Auteur, S. (Année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, VV, NN. Consulté le jour, mois, année, URL.

Ex. : Smith, C. A. & Ireland, T. O. (2005). Les conséquences développementales de la maltraitance des filles. *Criminologie*, 38, 1. Consulté le 23 février 2006, <http://www.erudit.org/revue/crimino/2005/v38/n1/011486ar.pdf>.

2) Document en ligne

Auteur, A. (Année). *Titre du document*. Consulté le jour, mois, année, URL.

Ex. : APA Online (2001). *Electronic References*. Consulté le 23 février 2006, <http://www.apastyle.org/electgeneral.htm>.

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES

ISBN/978-2-952-7687-4-0
EAN/9782952768740

REVUE SEMESTRIELLE

N° 26 – Décembre- 2017

SOMMAIRE

Problèmes écologiques de l'agriculture a base d'herbicides à Issia (sud-ouest/cote d'ivoire) Par AMANI Yao Célestin.....	9
Cohésion sociale et excision en Côte d'Ivoire: Cas des Worodugukakan dans la Sous-préfecture de Séguéla Par KOFFI Okon Marguerite-Djah & KONKOBO Maman Marcelle.....	21
Analyse sociologique des rapports entre le personnel soignant et les malades au centre de prise en charge de l'ulcère de buruli de Kongouanou (cote d'ivoire) Par ADJET A Abel.....	38
Opportunités criminelles et vols dans les taxis communaux à Abidjan Par Bakary OUATTARA.....	50
Cybercriminalité et réseaux criminels à Abidjan Par Alexandre Kouassi AHISSAN & Antoine Nassoua OKPO & Josselin Wilfred AZI.....	64
Vécu carcéral des détenus usagers de drogue de la MACA Par TRAORE Didiata & N'GUESSAN Badou Roger	77
Support des tests d'intelligence et variabilité des performances Par Hassan Guy Roger TIEFFI & Franck Gustave KOFFI.....	92
Paradoxe de l'itinéraire thérapeutique de l'Assogo (ulcère de buruli et/ou érysipèle) dans le département d'Adzopé (sud, Côte d'Ivoire) Par VONAN Amangoua Pierre Claver & ACHO Boa Delphin.....	100
Enjeux socioculturels autour du traitement de la drépanocytose au Bénin Par COOVI Gilbert & BABADJIDE Charles Lambert & ANATO Emile Noudéhouénou.....	116
Estime de soi, aspiration a l'autonomie et intention entrepreneuriale chez des étudiantes d'Abidjan Par DJAHA Koffi Henri & KOUAME Konan Simon	131
Intégration sociale en milieu rural et usage de drogues chez les émigres urbains Par Dr KROUBO Kafé Guy Christian.....	144

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs; la reproduction, même partielle, sous toute forme, est interdite sans autorisation

Didactisation de la culture traditionnelle africaine à travers le roman Par KONAN Jean-Claude David Kouadio.....	162
L'approche par compétence, et l'évaluation ? Pascal Nambo KADJA.....	172
Déficit en eau potable et stratégie d'adaptation a Gonzagueville (Abidjan) Par Fulbert TRA & Bernard Tchimou MAMBA & Reine Prisca.Dadi.....	183
Communication pour la scolarisation des enfants issus des forets classées du sud-ouest ivoirien dans le cadre de la politique de scolarisation obligatoire (PSO) Par Bassémory KONE & Yéboué ALLANGBA & Nanga Désiré COULIBALY.....	194
Perception de la carrière professionnelle et motivation au travail chez la femme cadre Par KOUA N'Da Lazare.....	212
La permanence des facteurs de délinquance juvénile à Abidjan Par DEDOU Zozo Alain.....	225
Logique du peuplement et insalubrité au quartier marais à Daloa (centre ouest Côte d'Ivoire) Par DIGBO Gogui A. & DALOUGOU G. Dali & TCHEHI Zananhi Florian J.....	245
La problématique de l'assistance judiciaire des enfants mineurs en conflit avec la loi : une étude de cas d'enfants mineurs du centre d'observation de mineurs (COM) d'Abidjan Par Okou Djagbré Esaïe	256
Logique de renégociation des rentes agraires et conflits fonciers dans le département de Bolequin (Côte d'Ivoire). Par KOUAME Kouakou Justin	270
Etude des facteurs de risque de la déscolarisation des filles mères Par OPADOU Koudou & KAZON Diescieu Aubin S. & ZRIMBA Edith Blah C.....	283
Evaluation de la capacité entrepreneuriale des stagiaires finissants des lycées professionnels de la ville d'Abidjan Par Hillarion BENIE.....	298
Les collèges de proximité en Côte d'Ivoire améliorent-ils les résultats scolaires ? Par Blaise N'GUETTA KABLAN & ETTIEN Assoa & ANON N'guessan	320
Conditions de travail, source d'accidents et de maladies dans le secteur privé Par ABIGOUE Césaire Epiphane.....	342
Développement cognitif et milieu de vie Par Edmond Paul ASSY	353
Politique préventive de la Côte d'Ivoire contre l'épidémie Ebola : une impasse aux frontières Est et Ouest Par KOUADIO A. Augustin & EBEN-EZER César Léonce K. & KOUAME Clément K. & KOHOU Bi Foua Luckers.....	364

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs; la reproduction, même partielle, sous toute forme, est interdite sans autorisation

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES

ISBN/978-2-952-7687-4-0
EAN/9782952768740

REVUE SEMESTRIELLE

N° 26– December- 2017

SUMMARY

Ecological problems of basic agriculture from herbicides to Issia (southwest /cote d'ivoire) By AMANI Yao Célestin.....	9
Social cohesion and excision in Côte d'Ivoire: cases of Worodugukakan in the sub-prefecture of Séguéla By KOFFI Okon Marguerite-Djah & KONKOBO Maman Marcelle.....	21
Sociological analysis of the relationships between the nursing staff and the patients at the buruli ulcer center in Kongouanou (Côte d'Ivoire) By ADJET A Abel.....	38
Criminal opportunities and thefts in communal taxis in Abidjan By Bakary OUATTARA.....	50
Cybercriminality and criminal networks in Abidjan By Alexandre Kouassi AHISSAN & Antoine Nassoua OKPO & Josselin Wilfred AZI.....	64
Life of drug users in prison (MACA) By TRAORE Didiata & N'GUESSAN Badou Roger	77
Support for intelligence testing and variability of performance By Hassan Guy Roger TIEFFI & Franck Gustave KOFFI.....	92
Paradox of the therapeutic itinerary of the Assogo (ulcer of buruli / or erysipelas) in the department of Adzopé (south, Côte d'Ivoire) By VONAN Amangoua Pierre Claver & ACHO Boa Delphin.....	100
Sociocultural issues around the treatment of sickle cell disease in Bénin By COOVI Gilbert & BABADJIDE Charles Lambert & ANATO Emile Noudéhouénou.....	116
Self-esteem, aspiration to autonomy and entrepreneurial intention among female students in Abidjan By DJAHA Koffi Henri & KOUAME Konan Simon	131
Rural social integration and drug use in urban migrants By Dr KROUBO Kafé Guy Christian.....	144

ESTIME DE SOI, ASPIRATION A L'AUTONOMIE ET INTENTION ENTREPRENEURIALE CHEZ DES ETUDIANTES D'ABIDJAN

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs; la reproduction, même partielle, sous toute forme, est interdite sans autorisation

Didactization of african culture traditionnal across the roman By KONAN Jean-Claude David Kouadio.....	162
The competence approach, and evaluation? By Pascal Nambo KADJA.....	172
Drinking water deficit and adaptation strategy in Gonzagueville (Abidjan) By Fulbert TRA & Bernard Tchimou MAMBA & Reine Prisca.Dadi.....	183
Communication for the schooling of children from classified forests in south-west ivory coast under the compulsory schooling policy (CSP) By Bassémory KONE & Yéboué ALLANGBA & Nanga Désiré COULIBALY.....	194
Perception of professional career and motivation at work of executive women By KOUA N'Da Lazare.....	212
The permanent factors of juvenile delinquency in Abidjan By DEDOU Zozo Alain.....	225
Logic of the population and insalubrity in the district of “ <i>marais</i> ” in Daloa (centre-west Côte d’Ivoire) By DIGBO Gogui A. & DALOUGOU G. Dali & TCHEHI Zananhi Florian J.....	245
The problem of legal assistance for minor children in conflict with the law: a case study of children minors of the center of observation of minors (COM) of Abidjan. By Okou Djagbré Esaïe	256
Logic of renegotiation of agrarian rents and land conflicts in the department of Bolequin (Côte d’Ivoire) By KOUAME Kouakou Justin	270
Study of the risk factors of descolarization of merry girls By OPADOU Koudou & KAZON Diescieu Aubin S. & ZRIMBA Edith Blah C.....	283
Evaluation of the entrepreneurial capacity of the internal trainees of the professional schools of the city of Abidjan By Hillarion BENIE.....	298
Do the meddle secondary school in Côte d’Ivoire Improve school results ? By Blaise N’GUETTA KABLAN & ETTIEN Assoa & ANON N’guessan	320
Work conditions, source of accidents and diseases in the private sector By ABIGOUA Césaire Epiphane.....	342
Cognitive development and medium of life By Edmond Paul ASSY	353
Preventive policy of the Côte d’Ivoire against the Ebola epidemic: an impasse to the frontiers East and West By KOUADIO A. Augustin & EBEN-EZER César Léonce K. & KOUAME Clément K. & KOHOU Bi Foua Luckers.....	364

Les opinions exprimées dans les articles n’engagent que leurs auteurs; la reproduction, même partielle, sous toute forme, est interdite sans autorisation

LOGIQUE DE RENÉGOCIATION DES RENTES AGRAIRES ET CONFLITS FONCIERS DANS LE DEPARTEMENT DE BOLEQUIN (CÔTE D'IVOIRE)

LOGIC OF RENEGOTIATION OF AGRARIAN RENTS AND LAND CONFLICTS IN THE DEPARTMENT OF BOLEQUIN (CÔTE D'IVOIRE)

KOUAME Kouakou Justin

Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan Cocody-Côte d'Ivoire.

Cel: 48 91 61 56 / 06 17 42 48/41 39 32 99

Email: ktongba@yahoo.fr

RESUME : Cette étude analyse l'idée que la renégociation des rentes agraires (par les autochtones ayant cédé des terres aux migrants) entraîne des conflits fonciers aux conséquences criminelles dans le département de Bolequin. L'étude, conduite auprès de 90 individus, a montré que le changement de statut des migrants (désormais détenteurs des richesses agricoles) a conduit les autochtones (cédants des terres, mais appauvris) à un repositionnement à travers la renégociation des rentes agraires ou alors la revue des contrats fonciers. Des conflits d'occupation de plantations sont survenus, et les mécanismes de leur gestion se sont montrés inadaptes. L'étude a proposé de refaire inclusive-ment leur composition en tenant compte des dynamiques socio-anthropologique et démographique.

Mots clés : renégociation, rentes agraires, repositionnement, conflits fonciers, criminalité.

ABSTRACT: This study analyses the idea that the renegotiation of agrarian Income (by indigenous people who ceded land to migrants) is leading to land conflicts with criminal consequences in the Department of Bolequin. The study conducted of 90 individuals has shown that the change in the status of migrants (now holders of agricultural wealth) has pushed the natives (ceding land, but impoverished) to a repositioning through the Renegotiation of agrarian annuities or the review of land contracts. Conflicts of plantation occupancy have occurred, and the mechanisms of their management have been shown to be in adequate. The study proposed to remake their composition inclusively, taking in to account the socio-anthropological and demographic dynamics.

Keywords: Renegotiation, agrarian pensions, repositioning, land disputes, crime.

I- INTRODUCTION

Depuis la colonisation, la politique agricole en Côte d'Ivoire est axée sur la « mise en valeur » des terres cultivables à travers le développement des cultures de rentes : café, cacao, hévéa, palmier à huile, etc. (DECRAENE, 1971). L'essor du cacao, par exemple, est parti d'une décision du gouverneur ANGOULVANT qui a imposé son extension, en 1908, à l'Est de la colonie, le cercle de l'Indénié (DEPLANHOL, 1947). De là, la cacao-culture a migré vers l'Ouest montagneux dans les années 1970, en transhumant par le Sud-Est, la basse-côte, le Centre, le Centre-Ouest en 1920 (IBO, 1995).

La particularité ivoirienne est que le développement de l'agriculture rentière s'est fait, de manière continue, avec le recours à une main d'œuvre interne et étrangère (BROU et CHARBIT, 1994).

Selon CHAUVEAU (2000), en 1930, les autorités coloniales ont encouragé l'installation des voltaïques (essentiellement Mossi du Burkina Faso) dans le Centre-Ouest. SISSOKO (2005) révèle, quant à lui, qu'en 1951, le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main d'Œuvre (SIAMO), créé pour réguler le flux migratoire vers la Côte d'Ivoire, a convoyé de mars à décembre 1951, cinquante et un mille (51 000) travailleurs burkinabè.

Après l'indépendance, sous l'instigation des gouvernants, le secteur de l'agriculture a été à la base d'un boom migratoire, sans précédent (SCHWARTZ, 1973 ; LE-SOURD, 1985). Parvenue au premier rang mondial de la production cacaoyère et avec bien d'autres matières premières (palmier à huile, café, ...), la Côte d'Ivoire a réalisé son inédit « boom économique » des années 1970, alors qualifié de « miracle ivoirien » avec le slogan : « *le succès de ce pays repose sur l'agriculture* » (BEN, 2014). La cacao-culture, une véritable révolution culturelle, a apporté des retombées notables tant au niveau économique, social qu'environnemental (CHAUVEAU, DOZON, 1985). Le « grand-ouest » forestier en est devenu le nouvel « eldorado », très prisé des migrants agricoles (CHAUVEAU, 2006 ; BEAU-CHEMIN, 2005 ; BALAC, 1998). Sur le plan démographique, la population rurale augmente sans cesse ; les villages agrandissent ; de nouveaux campements sont érigés. Sur le plan socio-culturel, des peuples aux horizons divers partagent ensemble un même espace de vie et d'intérêts parfois divergents, et sur le plan économique, des terres villageoises sont transformées en plantations de cacaoyers et de caféiers.

Pour évoquer la situation dans le département de Bolequin, notons que cette circonscription fait partie de ces zones d'affluence migratoire suivie de développement économique rapide. L'hospitalité du peuple Wê aidant, les migrants nouvellement arrivés ont pu accéder aux terres facilement et rapidement. L'autochtone n'ayant aucune crainte, et avec bonne foi, n'a posé aucune difficulté à céder une partie de sa terre aux « frères » venus d'ailleurs. Les années s'écoulant, les étrangers animés par le seul désir de faire de la richesse, vont faire de ces terres obtenues des plantations de caféiers et de cacaoyers. Ce qui fait d'eux, les détenteurs du pouvoir économique lié à la terre. Les statistiques agricoles (Données recueillies au cours de l'entretien avec le Directeur Départemental de l'Agriculture de Bolequin le jeudi 17 juin 2010, dans le cadre de la thèse unique de Doctorat.) mentionnent qu'au début des années 2000, la production cacaoyère, dans le département de Bolequin, oscillait entre 25 000 et 30 000 tonnes avec une superficie d'exploitations estimée à 100 000 ha appartenant majoritairement à ces migrants.

Le statut de planteur devient le plus envié, au grand dam des autochtones qui commencent à « grincer les dents ». Selon CHAUVEAU (2000) et BABO (2010), de-

puis les années 1950 jusqu'aux années 2000, des agitations prévalent dans les campagnes, et la rivalité migrants-autochtones angoisse davantage (SCHWARTZ, 1979).

Les autochtones, qui ont perdu le contrôle exclusif des ressources naturelles à l'effet des migrations accompagnées de transactions foncières, affirment de plus en plus une appétence pour les richesses créées, ce qui traduit une volonté de reconsidérer les contrats ou les conventions déjà passées (IBO, 2006). La crise armée de 2002 a été au grand jour l'opportunité « souhaitée ». Elle a provoqué le déplacement massif des populations migrantes (allochtones et allogènes) qui ont dû fuir en abandonnant les villages, les campements, les biens, les plantations, les forêts, etc. Et, quelque temps après une période d'accalmie, lorsque ceux-ci ont voulu retourner, cela a rencontré des obstacles, à savoir le « niet » des autochtones. Ces derniers proposent, en revanche, le partage ou la redistribution des rentes agricoles comme condition de retour. Les conflits fonciers, émaillés de violents incidents, se sont alors généralisés. Selon les statistiques de la brigade de la gendarmerie de la localité de Bolequin, au cours de la période de 2007 à 2009, les conflits vont atteindre une nette proportion avec plus d'une vingtaine de morts, 30 disparus, 200 blessés, la quasi-totalité des plantations sont incendiées, des centaines de campements emportés faisant encore près d'un millier de déplacés internes (KOUAME, 2013).

Cette étude vise à analyser la logique de renégociation des rentes agraires conduisant aux conflits fonciers en vue de proposer des solutions. Elle met à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle le partage des rentes et la contractualisation des terres déjà cédées sont source de conflits fonciers.

Le cadre théorique de cette étude s'appuie sur deux théories : la théorie de la pensée stratégique et celle de la régulation sociale. Dans la théorie de la pensée stratégique de CUSSON(2014), l'auteur met l'accent sur les conflits qui opposent les acteurs sociaux dans un rapport dialectique marqué par la violence et la ruse. Elle rend compte du fait que des autochtones du département de Bolequin empruntent des stratégies pour accéder aux rentes ou pour se réapproprier des terres qu'ils avaient cédées aux migrants. Quant à la théorie de la régulation sociale de REY-NAUD (1970), l'auteur dit que la négociation perpétuelle des règles structurent les rapports sociaux. Elle nous a permis de comprendre l'action collective des acteurs de Bolequin visant au renouvellement des logiques d'attribution des ressources économiques.

II- METHODOLOGIE

1- Site et participants à l'enquête

L'étude a été menée dans le département de Bolequin qui compte trois sous-préfectures (Les sous-préfectures de Bolequin, Zéaglo et de Doké) fonctionnelles et 31 villages avec 4 cantons qui sont : Zarabaon et Néao Nord (sur l'axe Guiglo-Bolequin), Néao Sud (sur l'axe Bolequin-Toulepleu) et Bôo (au Sud, vers la frontière du Libéria). Huit localités, en raison 2 par canton, ont été visitées sur une période de 2 mois. L'enquête a été plus axée sur les regroupements communautaires d'intérêts (autochtones, allochtones et étrangers) et des acteurs administratifs, politiques, sécuritaires et techniques. Le prélèvement de l'échantillon a pris en compte, pour les uns, des critères de position (la cause défendue), de l'activité agricole et du sexe et, pour les autres, de la disponibilité. L'échantillon, constitué par choix raisonné, regroupe 90 individus répartis comme suit : 30 autochtones (20 hommes et 10 femmes), 25 allochtones (20 hommes 5 femmes), 25 étrangers (20 hommes et 5

femmes) et 10 autres (administrateur, politique et force de sécurité).

2- Techniques de recueil des données

Les données ont été collectées par la recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien (individuel et par groupe) et le questionnaire.

3- Analyse des données

Nous avons utilisé l'analyse qualitative étant donné que le phénomène étudié est vécu chez les acteurs dans leurs représentations, leurs perceptions et interprétations, leurs opinions, leurs contradictions, leurs divergences de vue, leurs émotions, leurs sentiments, leurs attitudes et comportements.

III- RESULTATS

Les résultats de l'étude sont organisés autour des points suivants : De la négociation pour l'accès à la terre à la renégociation des rentes agricoles, les conflits fonciers, l'impact de ces conflits sur le plan sécuritaire, l'inadaptation des mécanismes de régulation sociale et leur recomposition.

1- De la négociation pour l'accès à la terre à la renégociation des rentes agricoles

1-1- Stratégies de négociation pour l'accès de la terre

Les premiers migrants (allochtones/étrangers) ont pris connaissance de l'abondance des forêts à Bolequin par le biais de l'activité d'exploitation de bois (avec des scieries IFA, CIB). Leur intégration chez les autochtones Guéré a été facilitée selon les mœurs de l'hospitalité locale : l'accueil de l'étranger par un tuteur qui lui permet généreusement l'accès à la terre. Ensuite, par l'entremise des premiers migrants déjà intégrés, d'autres s'installeront progressivement, ce, au fil du temps. À l'effet de cette affluence sans cesse continue, l'accès à la terre va devenir, désormais, un véritable marché. Le tableau qui suit résume les principaux modes d'accès à la terre suivant les périodes de migrations.

Tableau n° I: Modes dominants d'accès à la terre suivant les périodes et la contrepartie

Période de migration	Mode d'accès dominant	Contrepartie
1960 – 1980	Don	Besoins symboliques pour rituels
1980 – 2000 et plus	Vente/Achat	Somme d'Argent

Source : Nos enquêtes.

Suivant nos investigations, le « don » est fait conformément à la coutume locale dont un proverbe dit que « *l'étranger ne peut partir avec la terre* ». Le don a alors le sens de « prêter » le sol durant le séjour bref de l'étranger, pense-t-on. L'autochtone prenait le soin de lui préciser la culture « *autorisée* » sur le sol : « *faut pas planter d'arbres* ». À l'origine, la terre est donnée pour « *nourrir l'étranger* », rien que pour cultiver le vivrier. Mais, cette tradition a été dévoyée dès lors que les cédants ont pris conscience des gains financiers liés à la marchandisation des terres.

D'autres modes subsidiaires d'accès au sol ont aussi existé. Il s'agit de l'accès par le travail, la location, la mise en gage (garantie), le mariage, l'occupation de fait.

1-2- Nouveau statut des migrants et mécontentement des cédants

Les données de l'étude montrent que les autochtones vivaient, au départ, essentiellement de la chasse et de la cueillette. Ils possédaient les ressources naturelles, le vivrier (riz, manioc) et quelques plantations de café héritées de la colonisation ; le cacao ne faisant pas partie de leurs habitudes culturelles. Comme l'ont dit certains enquêtés, *« A l'époque, des préjugés disaient les terres de l'Ouest réussissaient mieux au café »*. A partir des années 1970 l'ex-SATMACI (Société Africaine Technique pour la Mécanisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire) a introduit la culture du cacao dans le département de Bolequin, et les migrants, qui arrivaient, s'y sont massivement investis. Selon les statistiques de la Direction Départementale de l'Agriculture de Bolequin des années 1990-2000, les estimations sont d'environ 100 000 ha de plantations de cacao créées, et la production oscille entre 25 000 et 30 000 tonnes par an (Données que nous avons recueillies au cours de notre entretien avec le Directeur Départemental de l'Agriculture de Bolequin le jeudi 17 juin 2010). Ces richesses sont donc quasiment contrôlées par les migrants.

Les statuts sociaux, les pouvoirs d'achat et le pouvoir politique se trouvent ainsi inversés. Les autochtones se retrouvent presque assujettis ou dépendants face à la nouvelle dynamique économique. Les campements d'étrangers sont même devenus plus développés et plus nombreux. Par exemple, de 1966, date de l'arrivée du premier migrant dans le village de Zéaglo, à 2010, il y a eu la création de plus de 100 campements d'étrangers. A Diboké, 7 migrants arrivés en 1976 ont créé plus de 11 campements. Au nord de la sous-préfecture de Bolequin, le secteur dit « Bougalou » ou encore « Chantier colonel » est exclusivement habité par des étrangers. A l'intérieur des forêts classées de Goin-Debe et Scio, il existe plusieurs centaines de campements avec des écoles primaires reconnues par l'Etat. L'essentiel des migrants a préféré vivre dans les campements loin des tuteurs autochtones, seulement quelques-uns ont érigés des abris de fortune dans les villages hôtes.

En conséquence, certains tuteurs commençant à se sentir frustrés, affirment : *« à l'approche des fêtes de fin d'année, les étrangers quittent les campements pour venir nous narguer au village, en cherchant nos filles. Pour montrer qu'ils ont de l'argent, un seul parmi eux peut s'acheter 4 à 5 porcs et des casiers de vin »*. De plus en plus, le comportement dit « arrogant » des migrants suscite, chez les autochtones, étonnements et questionnements, mais aussi, jalousies et ressentiments accompagnés parfois d'incidents isolés. De sérieux conflits vont alors apparaître avec des conséquences plus graves, à savoir : des assassinats, des disparitions, des représailles, des dépossessions de terres, le vol des produits, les ventes abusives de terres, la multiplication des inquiétudes, la corruption, la perte de l'autorité traditionnelle, la profanation des valeurs et symboles, des velléités de chasse à l'étranger. La confusion et les clivages ethniques s'installent entre les populations.

1-3- Stratégies de repositionnement des cédants dans le jeu foncier ou la renégociation des rentes agraires :

1.3.1 Le projet de contractualisation des terres

L'examen des données recueillies montre que la renégociation des rentes agraires était déjà en projet dans le département de Bolequin. D'après le Secrétaire du chef

de village de Kéibly : « *Dès le départ, la décision de revoir les règles d'attribution des terres était prise individuellement* ». Les transactions conclues auparavant ne devraient plus continuer de léser les propriétaires terriens. La guerre, survenue en 2002, n'a eu d'effet que de renforcer puis de vulgariser cette aspiration, d'où l'expression : « *la guerre a ouvert nos yeux* ». La volonté de changement est devenue collective.

L'idée a pris forme dans un projet dit de “*contractualisation*” des terres et intitulé “*contrat de bail agricole*”(à Bolequin). Dans le préambule du texte qui porte ce projet, il est écrit : « *La Cafam – Zarabaon (Commission Chargée des Affaires de l'Agriculture et de la Migration du canton Zéribaon) a adopté la résolution N°1 sur la location des terres à usage agricole[...], dans le canton Zarabaon, le 22 décembre 2007, à l'unanimité de ses membres et/ou représentés* ».

L'article 12 du même document dit : « *Sur intervention du préfet du département de Bolequin et de façon consensuelle, les autorités locales, chefs des cantons, chefs des villages, chefs des terres, représentants des migrants, allochtones et allogènes du département de Bolequin, ont convenus de fixer le montant du contrat de bail à ferme à la somme de trente mille (30 000) francs CFA par hectare, pour l'année 2008, quelle que soit la nature de la mise en valeur...* ». Or, interrogés sur la question, les représentants des communautés Baoulé et Burkinabé à Zéagloont précisé ceci : « *quand les gens créaient la Cafam, on n'a pas été invité. On n'a jamais discuté du prix de la location des terres avec la cafam* »

1.3.2 L'atelier de Bolequin

L'ensemble des enquêtés a mentionné un événement marquant dit « *atelier de Bolequin* » ou « *accord de Bolequin* », tenu du 22 au 23 mai 2008. Pour le Sous-préfet de Bolequin, « *c'est un outil, l'unique repère pour tout le monde en matière de résolution des conflits fonciers post-crise de 2002* ». Il est arrivé comme une solution “*miracle*” dans le processus de retour des « *déplacés de guerre* ». “*Miracle*”, parce que le processus en question était dans l'impasse et juste après (l'atelier), la crise est parvenue à son début de dénouement. L'un de ses mérites est l'espoir qu'il a su susciter chez les parties, et surtout qu'il a impliqué, à sa naissance, plusieurs acteurs et couches sociales, notamment les ministres de la *Réconciliation, chargé des relations avec les institutions, de la Solidarité et des Victimes de guerre, de la Reconstruction et de la Réinsertion*. Les principales idées de l'accord sont présentées par le tableau suivant.

Tableau n°II : Règles de partage des ressources

Lieu des plantations	Part de l'occupant ou tuteur, propriétaire terrien	Part du possesseur de la plantation
Forêt classée	1/3	2/3
Forêt villageoise	Loyer : 30 000 FCFA/ha/an	Plantation intégrale

Source : nos enquêtes.

Les plantations localisées dans les forêts classées sont partagées entre l'occupant (1/3) et le possesseur (2/3). Pour celles des forêts villageoises, le possesseur de la

plantation paie un loyer de 30 000 FCFA/ha au propriétaire terrien.

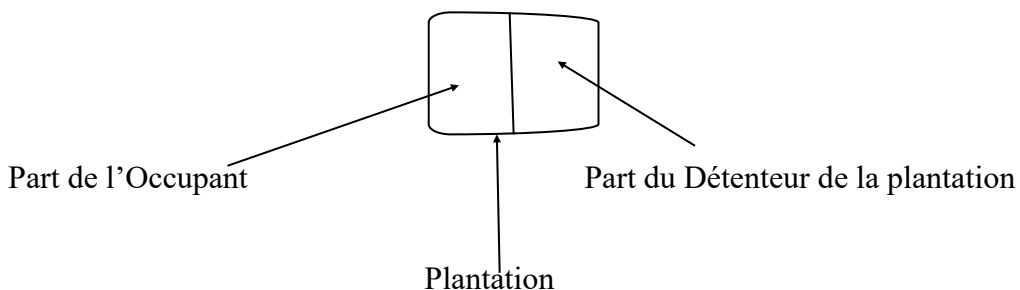
D'une part, dans la forme, il est ressorti des informations collectées que l'atelier de Bolequin a été au départ une initiative privée du Préfet militaire qui a dû associer des gouvernants (Ministres), les populations et des acteurs humanitaires. Sa tenue a ressemblé à une séance de proclamation des conditions de retour des personnes déplacées dans le département. Il n'y a eu ni concertations ni de débats, et les concernés directs (tuteurs autochtones et migrants) sont restés de simples observateurs. On note que l'atelier est non consensuelle et sans procès-verbal signé. Le document officiel de son existence est une attestation prise par le préfet militaire, en 2010, deux ans après.

D'autre part, dans le fond, l'atelier de Bolequin instaure le partage des revenus agraires et la location des terres. Il a repris à son compte le projet de "contrat de bail agricole" de la Cafam – Zarabaon, mentionné plus haut. Le chef burkinabè de Zéaglo de dire : *« Avant, quand le tuteur te donne la place et puis tu fais ton champ, champ là, c'est pour toi seul, on ne partage pas. On ne te dit pas de signer un papier pour payer de l'argent à la fin de l'année. Affaire de signer convention là, nous même on ne comprend rien dedans ho ! »*. Au chef de village de Béoué de confirmer : *« Les étrangers ne partageaient pas leurs plantations avec nous. Avant, ils ne nous donnaient presque rien. Les plus généreux venaient nous soutenir seulement quand il y a des deuils ou des problèmes »*. L'accord prend seulement en compte les plantations en production et les terres déjà exploitées. Ce sont donc les rentes qui constituent le véritable enjeu.

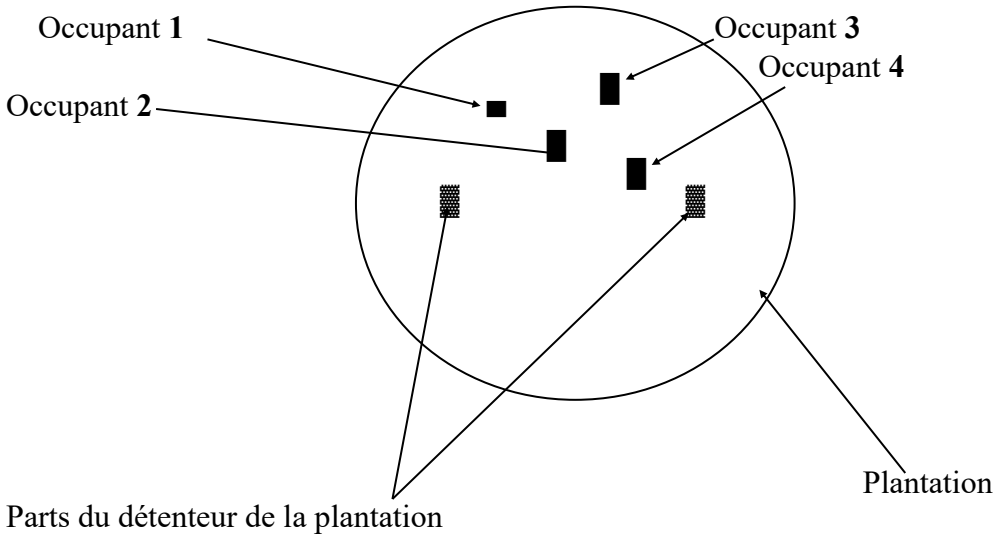
2- Conflits fonciers

Les conflits d'occupations de plantations sont observés depuis la crise armée de 2002. A. P., un allochtone de Zéaglo, confirme : *« Les tuteurs ont pris nos champs quand la guerre est arrivée »*. Z. I., un Burkinabé installé depuis 1962, de le soutenir : *« Avant la guerre, il n'y avait pas de problème avec les tuteurs. Ils n'ont pas chassé quelqu'un pour prendre son champ. Depuis que la guerre est arrivée, il y a des problèmes de champ maintenant »*. Les schémas, ci-après, illustrent les diverses formes d'occupations de plantations.

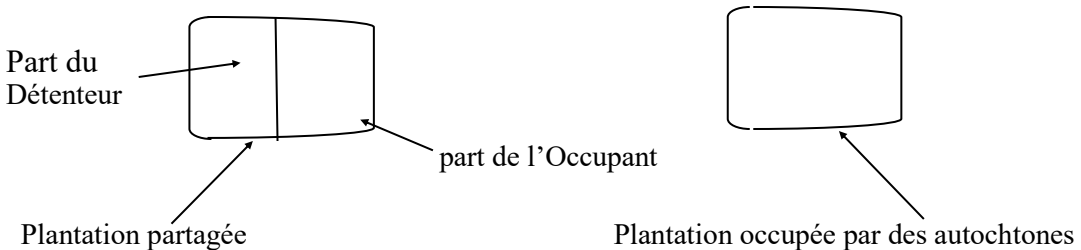
Schéma 1 : plantation divisée en parts égales



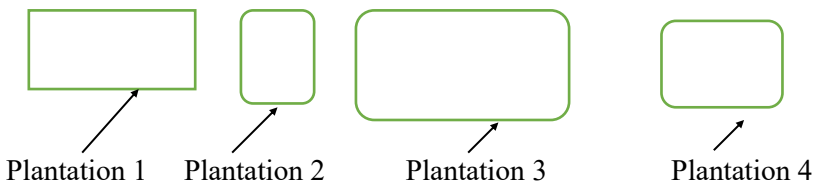
La plantation est partagée en deux : une moitié pour l'occupant et l'autre au détenteur de la plantation, c'est-à-dire le migrant, de retour de la guerre. Un autre partage donne l'avantage à l'occupant (autochtone) : 2/3 pour ce dernier et 1/3 au détenteur. Un autre partage concerne plusieurs acteurs, comme la figure-ci contre l'ex-prime.

Schéma 2 : plantation occupée par plusieurs acteurs.

La plantation est exploitée par endroits à la fois par les occupants et le détenteur. Une grande partie de sa superficie initiale est abandonnée dans la brousaille.

Schéma 3 : cas d'un étranger ayant deux plantations

Dans le cas en image, il est demandé au détenteur de la plantation d'abandonner une plantation et de partager l'autre en deux parties avec l'occupant. Pour le cas qui suit, le tuteur autochtone occupe toutes les plantations de « ses » migrants.

Schéma 4 : cas de l'occupation de toutes les plantations d'un groupe de migrants par leur tuteur

En plus, il y a des migrants qui ont obtenu des parcelles dont l'étendue excède celle qui avait été indiquée par les cédants. Un propos d'autochtone est très acerbe sur la question : « il est inéquitable que ces fraudeurs démasqués grâce au déplacement conservent toujours des droits (par le partage) au détriment des propriétaires spoliés de façon abusive de leurs ressources naturelles sans contrepartie ». L'autre élément conflictuel est le caractère rétroactif de l'accord. Les transactions de terres effectuées avant la crise de 2002 entrent de facto sous la compétence de « l'accord de Bolequin ». Les anciens comme les nouveaux

migrants sont appelés à partager des ressources ou à payer la location. Pour résumer, l'atelier de Bolequin est venu créer plus de malentendus qu'il n'en a résolu. L'autorité préfectorale fait la critique suivante : « *Les conditions fixées par l'atelier de Bolequin n'arrangent plus personne. Elles consolident les occupations de plantations* ». Le porte-parole de la communauté Akan de Bolequin décrit ainsi la situation : « *Deux acteurs se disputent les plantations de cacao ; et les solutions qu'on leur propose traduisent le vœu d'une des parties. Comment comprendre cela ?* ». Tout porte à croire que, l'atelier a été fait pour n'arranger que les autochtones.

3- Impact des conflits sur le plan sécuritaire

Sur le plan sécuritaire, des attaques de sites (de migrants, des affrontements des assassinats, des disparitions de personnes ont été constatés sur le terrain. Nous avons enregistré, par exemple, de 2008 à 2009, 9 décès dont 4 autochtones (3 à Kéibly, 3 à Douandrou, 2 à Zéaglo et 1 à Diouya-Dokin) et 52 blessés dont 45 autochtones (39 à Kéibly, 3 à Douandrou, 4 à Zéaglo- et 6 Béoué). S'ajoutent des destructions et incendies d'habitations et de greniers, des scènes de lapidation à Diboké (tout contre les migrants). De 2010 au premier trimestre de 2011, des blessés se comptent au quotidien à l'issue des bagarres récurrentes déclarées dans la zone appelée « IFA » située à l'intérieur de la forêt classée de Goin-Debe. Le vol des récoltes des plantations est aussi signalé. Les champs de riz, de maïs, d'igname, de manioc sont dévastés nuitamment. Les plaintes se multiplient, et les chefferies et les autorités administratives sont débordées. Les violences de la crise post-électorale de 2011 ont contraint les autochtones à la fuite suivie de nombreux dégâts matériels et pertes en vies humaines. Les habitations voire les villages d'autochtones (Ziglo, Zéaglo, Béoué, Doandrou, Pohan, Guéya, DiouyaDokin, Kéibly, Diboké, Oulaïtaibly, Tinhou, Doké, etc.,) ont été entièrement détruits.

4- Inadaptation des mécanismes de régulation sociale

De l'avis des enquêtés, les mécanismes (administratif, traditionnel et humanitaire) de gestion des conflits fonciers se sont révélés inadaptés au contexte de renégociation des rentes agraires.

4- 1- Mécanisme administratif

Le mécanisme administratif a été conduit par le Préfet militaire et les Sous-préfets de

Bolequin, Doké et Zéaglo. Leurs efforts, pour faire respecter l'accord de Bolequin, n'ont pas pu ramener la paix de manière durable. La confusion s'est plutôt installée. Des migrants ont refusé les conventions de partage des revenus et de location des terres. Des autochtones ont, eux-aussi, inversé les parts : « *1/3 pour les migrants et non le contraire* ». Les appropriations de plantations ont toujours continué, les règles de partage inversées, les récoltes confisquées. Bref, les clauses de l'atelier n'ont pas été suivies à la lettre.

4-2- Difficile recours aux mécanismes traditionnels

Les mécanismes traditionnels se montrent impuissants face à la réalité conflictuelle. Les critiques mentionnent leur impossible impartialité, leur pluralité et la crise de l'autorité. Le Sous-préfet de Zéaglo fait la remarque : « *il y a beaucoup de gens qui gèrent les conflits, mais ça ne donne rien comme résultat* ». Aussi, un détour historique montre-t-il qu'une réorganisation de la société Guéré a été opérée par le colonisateur français. L'administration coloniale a contraint les entités iso-

liées à des regroupements (villages ou cantons) placés sous l'autorité d'un chef désigné par élection. Un modèle politique imposé de force et dont les imaginaires anciens ont eu du mal à s'en accommoder. Chemin faisant, le pouvoir traditionnel est devenu un enjeu souvent disputé âprement à telle enseigne que les chefferies se font puis se défont. Il en résulte là, confusion et perte de repères, symptomatiques d'une crise de l'autorité traditionnelle.

4-3- Mécanismes humanitaires

Les humanitaires (Agences du système des Nations Unies et ONG), soucieux des conditions de vie des sinistrés, disent eux-mêmes qu'« *ils sont sur le terrain pour accompagner les autorités administratives dans la gestion des tensions foncières* ». Ils ont initié des projets de paix (création des comités de paix), de restauration de la cohésion sociale et de relèvement économique dans les différents villages. Ces projets, dont certains bénéficiaires ne jouaient pas franc jeu du fait de leur implication dans les occupations de plantations, n'ont pas apaisé les tensions foncières.

5- Recomposition des mécanismes de régulation sociale

Les mécanismes de régulation sociale sus-présentés sont submergés ou dépassés face à l'ampleur des conflits fonciers. Le mécanisme judiciaire, que nous n'avons pas évoqué dans ce travail, est encore moins accessible, lent, onéreux, et surtout craint par les communautés rurales. Quel mécanisme faut-il alors avoir pour assurer une meilleure régulation sociale ?

Les tribunaux coutumiers actuels doivent être recomposés en tenant compte des réalités socio-anthropologique et démographique liées au phénomène migratoire. Il n'y a plus aucune raison que les autochtones composent à eux-seuls le tribunal coutumier non sans compter avec la forte présence voire influence des migrants, qui, très souvent, l'emportent dans le jeu des rapports de force. La nouvelle composition inclusive regroupera alors les leaders communautaires influents, les chefs religieux, les chefs de terres, les représentants des cadres ou des mutuels de développement, les jeunes et femmes (issus de toutes les communautés) et un représentant direct du Sous-préfet.

IV- DISCUSSION ET CONCLUSION

L'objectif de l'étude est d'analyser la logique de renégociation des rentes agraires conduisant aux conflits fonciers en vue de proposer des solutions. Au regard des résultats de l'étude, cet objet a été atteint. Quant à l'hypothèse stipulant que le partage des rentes et la contractualisation des terres déjà cédées sont source de conflits fonciers, elle a été confirmée. Ces résultats sont confirmés par ceux des auteurs tels que IBO (2006), SCHWARTZ(1979) et CHAUVEAU (2006) qui plonge la conflictualité foncière dans une dynamique de retrait ou d'arrachage des terres. Au-delà de ces auteurs, les données de terrain montrent aussi que l'inadaptation des mécanismes de régulation sociale maintient les conflits fonciers en l'état. Devant les conflits, les mécanismes (administratif, traditionnel et humanitaire) en place se sont révélés inopérants. C'est pourquoi nous avons appelé à leur recomposition inclusive tenant compte des dynamiques socio-anthropologique et démographique. Notre posture est que la logique de renégociation des rentes agraires est fonction du jeu des rapports de force des protagonistes. C'est un jeu de positionnement et de repositionnement d'acteurs, et dont dépend la perpétuation des conflits fonciers. Le département de Bolequin est donc mal parti pour connaître sitôt une fin des

conflits fonciers qui font désormais partie de la réalité quotidienne des paysans. Les campagnes sont devenues maintenant un champ de bataille, d'affrontements meurtriers, un champ criminogène. Le pire reste à venir avec le retour probable des autochtones de l'exil, mais surtout, si la loi relative au foncier rural de 1998 venait à être appliquée dans ces conditions.

Il est peut-être envisageable d'atténuer ces conflits fonciers en ayant une approche inclusive et méthodique (de leur gestion), mais aussi, de patience. La solution durable à notre avis, se trouverait aussi dans une démarche éclairée (la recherche scientifique) qui permettra de clarifier les modes d'accès aux terres et leurs significations socio-anthropologiques suivant les périodes de migrations agricoles. Les problèmes de fond portant sur la clarification des droits exercés sur les terres litigieuses ont besoin de temps ou de la patience pour être traités dans la vérité (éclairage scientifique).

Du point de vue méthodologique, le travail a montré des limites. Les techniques de recueil des données n'ont pas pu nous permettre d'observer autant de conflits qui couvrent la zone. Les données statistiques en notre possession ne proviennent que de deux sources : la direction départementale de l'agriculture et la brigade de la gendarmerie de Bolequin. Pour une meilleure compréhension du phénomène, il faut une approche plus large (dans toute la zone Ouest) des conflits liés à la renégociation des rentes agraires.

BIBLIOGRAPHIE

- BABO, A. (2010). Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire, *ALTERNATIVES SUD*, Vol. 17, p 95.
- BALAC, R. (1998). « *Gens de terres, gens de réseaux : mécanismes de production et lien social. Pour une nouvelle mise en perspective de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire* », thèse de doctorat en démographie économique, Paris, IEP de Paris.
- BEAUCHEMIN, C. (2005). Les migrations et l'effritement du modèle ivoirien : chronique d'une guerre annoncée ? *Critique internationale*, 3 (no 28), pp 19 – 42.
- BEN, I. (2014). « Le miracle ivoirien » des années 1970, *L'intelligent d'Abidjan*, N° 3040, p.6.
- BROU, K., CHARBIT, Y. (1994). « La politique migratoire de la Côte d'Ivoire », *Revue européenne des migrations internationales*, 10 (3), p. 33-58.
- CHAUVEAU, J-P. (2006). *La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers, Une économie politique de la question des transferts de droits entre autochtones et « étrangers » en Côte d'Ivoire forestière*, Colloque international “Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues”, Montpellier.
- CHAUVEAU, J-P. (2000). Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État, *Politique Africaine*, n°78, spécial Côte d'Ivoire, pp 94 - 125.
- DECRAENE, P. (1971). Côte-d'Ivoire : l'agriculture, pilier du développement économique, *Le Monde diplomatique*, n° 2, pp 17-18.
- DE PLANHOL, X. (1947). Le cacao en Côte d'Ivoire : étude de géographie régionale. In: *L'information géographique*, volume 11, n°2, pp. 50-57. DOI : 10.3406/ingeo.1947.5249, www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1947_num_11_2_5249, consulté le 18 juillet 2017.

DOZON, J.-P., CHAUVEAU J.-P. (1985). « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines*, 21 (1), p. 63-80).

IBO, J. (2006). *Retraits de terres par les « jeunes » autochtones sur les anciens fronts pionniers de Côte d'Ivoire : expression d'une crise de transition intergénérationnelle*, Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier.

IBO, J. (1995). Genèse de l'économie de plantation ivoirienne. Le cas de Yao Apéla. In: *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, n°138-139, pp. 541-562. DOI : 10.3406/cea.1995.1459,

www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1995_num_35_138_1459, consulté le 14 janvier 2017.

KOUAME, J. (2013). *Conflits fonciers dans le contexte de retour des déplacés de guerre dans le département de Bolequin*, thèse unique de Doctorat non publiée : Criminologie. Université Félix Houphouët Boigny Abidjan.

LESOURD, M. (1985). L'exode rural des baoulé et l'urbanisation de la Côte-d'Ivoire. In: *Espace, populations, sociétés*, 1985-1. Migrations et urbanisation - Migrations and cities. Volume 3 N° 1 pp. 62-69. DOI : 10.3406/espos.1985.1004, www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_1985_num_3_1_1004

SISSOKO, A. (2005). *La traite et les pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao en côte d'ivoire. La situation dans les départements Abengourou, Oumé et Soubré*. Étude réalisée pour le projet LTTE (Lutte contre la Traite et les pires formes de Travail des Enfants), Abidjan, GTZ, pp. 41- 42.

SCHWARTZ, A. (1979). Colonisation agricole spontanée et émergence de nouveaux milieux sociaux dans le Sud-ouest ivoirien : l'exemple du canton Bakwé de la Sous-préfecture de Soubré, Ch. ORSTOM, série Sc Hum (FRA), Vol 16, n° 1-2, pp 83-101.

SCHWARTZ, A. (1973). *Peuplement autochtone et immigration dans le Sud-Ouest ivoirien*. Abidjan : ORSTOM.

**REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES
ET
D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES**

**ISBN/978-2-952-7687-4-0
EAN/9782952768740**

(C.L.I.P.S)

N° 26 - Décembre- 2017